



Règlement Intérieur

1 – Conditions financières :

Les élèves des cours de danse doivent être adhérents à l'association et régler l'adhésion annuelle de 30 euros lors de l'inscription. La cotisation annuelle sera payable en 1,2 ou 3 fois. Le chèque sera encaissé à chaque début de mois.

2 – Documents à fournir :

Chaque élève doit remplir le formulaire d'inscription, fournir un certificat médical d'aptitude à la danse et prendre connaissance du règlement intérieur. Pour les mineurs, la signature des parents est obligatoire. À partir du 3ème cours, ces documents ainsi que les chèques de cotisations devront impérativement être remis au professeur. Dans le cas contraire l'accès au cours sera refusé.

3 – Tenue :

Une tenue de danse est exigée : justaucorps pour les cours d'éveil et d'initiation, justaucorps, collants et demi-pointes pour les cours de danse classique.

Justaucorps et short noir pour les cours de contemporain et jazz enfants

Pour les cours enfants une couleur de justaucorps est définie par niveau. Nous vous demandons de bien vouloir vous renseigner auprès du professeur afin de choisir le justaucorps approprié et de la bonne couleur. Les enfants jusqu'à 8 ans devront être pieds nus pour un bon contact avec le sol. Les cheveux doivent être attachés (chignons obligatoires pour les cours de danse classique),

Les bijoux et les montres sont interdits

4 – Protocole sanitaire :

Les adhérents doivent impérativement prendre connaissance du protocole sanitaire pour avoir accès aux cours. Les élèves doivent arriver 5 minutes avant le début de leur cours et attendre le professeur pour entrer dans le bâtiment. Seuls les élèves peuvent entrer dans l'école de danse. Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans dans l'école de danse et la cour. Le masque sera enlevé le temps du cours.

5 – Assiduité :

La présence régulière aux cours est importante pour pouvoir progresser et par respect du travail collectif et de l'engagement pris en début d'année.

6 – Absence :



En cas d'absence, le professeur devra être prévenu. Après trois absences consécutives sans que le professeur ait été averti, l'élève mineur devra présenter au professeur une lettre de ses parents. En aucun cas, la responsabilité de l'association ne pourra être engagée en cas d'absence d'un élève.

7- Remboursement

L'inscription est annuelle et aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon de l'élève. Un remboursement pourra être effectué lors d'un déménagement et avec justificatif, sous prorata des cours restants. Le remboursement de cours de danse non effectués, pourra se faire sur présentation d'un certificat médical attestant l'incapacité à pratiquer la discipline durant 2 mois consécutifs.

8- Confinement et alerte cyclonique

Lors d'une suspension des cours de danse par arrêté préfectoral, aucun remboursement ne sera effectué. Les cours seront rattrapés lors de vacances, de week-end, ou sous forme de stages offerts. Des cours en distanciel seront proposés.

9 – Responsabilité:

Chaque élève doit avoir une assurance Responsabilité Civile couvrant les dommages qu'il pourrait occasionner aux autres personnes et aux installations de la salle de danse. L'association est elle-même couverte par une assurance Responsabilité Civile. Les parents doivent informer le professeur par écrit de l'identité des personnes autorisées à récupérer leur enfant à la fin du cours. En dehors du temps du cours et de la présence du professeur de danse les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. La personne accompagnant l'enfant au cours doit s'assurer de la présence du professeur et doit l'accompagner dans les vestiaires. L'association décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou d'oubli. Nous vous conseillons de ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires.

10– Annulation:

En cas d'absence du professeur, un cours de remplacement sera proposé en accord avec la majorité des élèves.

11– Vacances:

Sauf exception, il n'y aura pas de cours durant les vacances scolaires et les jours fériés. Des stages vous seront proposés.

12- Gala et portes ouvertes



Un spectacle de fin d'année vous sera proposé tous les ans. Des portes ouvertes auront lieux au moment de la
tousaint et Noel.